



# Saint Jean Lachalm



**Octobre 2006**  
**N° 11**





## Sommaire

|                                       |                   |
|---------------------------------------|-------------------|
| Le Mot du Maire                       | Couv.             |
| L'état civil                          | Couv.             |
| Le petit patrimoine                   | P. 1              |
| L'environnement                       | P. 2-3            |
| Le parc éolien                        | P. 4-5            |
| L'école                               | P. 6              |
| L'aménagement du Bourg<br>Lotissement | P. 7 - 8 - 9 - 10 |
| Le presbytère                         | P. 11             |
| Le budget                             | P. 12-13          |
| Le service des eaux                   | P. 14             |
| L'assainissement<br>du bourg          | P.15              |
| Déneigement et Voirie                 | P.16              |
| L'église                              | Couv.             |

## Le mot du Maire

Chers Amis,

Lors de la préparation du dernier bulletin municipal, nous pensions pouvoir mettre en première page la photo des premières éoliennes de notre commune. Mais, elles ne seront pas encore sur le prochain car il faudra attendre le printemps 2008 pour les voir se dresser sur nos terres.

Si certains s'impatientent de les voir arriver ou ne croient plus les voir, je peux vous rassurer le bon de commande est bien signé par la société Devès Energie, les travaux vont débiter en 2007 et la production en 2008. mais avec les fortes demandes de certains pays pour l'énergie renouvelable les délais de livraison s'allongent et sont aujourd'hui de 18 mois.

Cela aura par contre permis d'affiner au mieux le projet, et l'implantation d'éolienne ENERCON nous permettra de bénéficier de ce qui se fait de mieux actuellement sur le marché.

Ce retard handicap notre commune et se traduit aussi par des recettes espérées qui ne sont pas là. Et il est bien difficile d'équilibrer le budget de la commune en ces temps où les aides diminuent et/ou le coût de l'énergie fait flamber les charges.

Vous retrouverez dans ce bulletin tous les événements qui ont marqué la fin 2005 et le début de 2006.

L'augmentation des effectifs de l'école est pour nous une aubaine après des années bien difficiles où nous craignons la fermeture d'un poste, mais le coût de fonctionnement de celle-ci explose et nous allons devoir trouver des solutions pour maintenir les services que nous avons mis en place.

Malgré tout, l'installation de nouveaux foyers sur la commune redonne l'espoir de voir notre population se maintenir au prochain recensement et d'arrêter l'hémorragie que nous avons connue au siècle dernier.

Cela devrait aussi nous permettre de bénéficier de recettes supplémentaires tant en recettes fiscales qu'en dotations de l'Etat.

Paul Braud

### REDACTION - DIFFUSION

#### Mairie de St-Jean-Lachalm

Paul BRAUD - Denis BERAUD  
Abel FAYOLLE - Annick JOUMARD  
Josette SARRET

### COMPOSITION et IMPRESSION DE LA COUVERTURE

#### Imprimerie Graal

23, Avenue Louis Jonget  
ZA de Tauilhac  
43000 - LE PUY EN VELAY  
Tél : 04 71 09 18 42 Fax : 04 71 09 18 08

Reproduction même partielle interdite  
Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2006  
N° de série :

**ISSN 1627 - 5683**

L'imprimeur décline toute responsabilité  
pouvant résulter des erreurs ou omissions qui,  
malgré les soins apportés à la rédaction,  
auraient pu se produire.

## L'Etat Civil en 2005

### Naissances

01 09 2005 MARCHESI FLORIAN  
04 09 2005 GORY JULIANE

### Mariages

25 06 2005 MOSCHITTO GUY & LAURENZI CHRISTINE  
13 08 2005 MICHEL JULIEN & FAISANDIER FRANCINE

### Décès

20 02 2005 JOUMARD JEAN (54 ANS)  
03 04 2005 JOUMARD RAYMOND (83 ANS)  
20 05 2005 ABOULIN ALPHONSE (76 ANS)  
25 06 2005 FAISANDIER ANDRE (81 ANS)  
23 10 2005 CHANCELADE JACQUELINE (73 ANS)  
12 12 2005 PLANTIN MARIUS (75 ANS)



# Le petit patrimoine

Depuis trois ans la Communauté de Communes qui a pris cette compétence a entrepris la rénovation du petit patrimoine.

Pour notre commune après le petit pont d'Arzac d'autres éléments ont été rénovés

➤ Les lavoirs :

| Lieu d'implantation  | Coût définitif TTC |
|----------------------|--------------------|
| Rosignol             | 15 186,17 €        |
| La Glotonie          | 16 480,13 €        |
| Conil                | 4 483,50 €         |
| Le bourg – le Théron | 7 240,78 €         |
| Séjallières          | 3 646,86 €         |
| Belvezet             | 9 803,60 €         |



Lavoir de Rosignol



Lavoir de Belvezet

➤ Les fontaines et abreuvoirs (1<sup>ère</sup> tranche)

| Lieu d'implantation | Coût définitif TTC |
|---------------------|--------------------|
| Conil Haut          | 27 597,71 €        |

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise SOVETRA (Agence de Langogne). De nombreuses remarques nous ont été faites par les habitants sur le coût de cette réhabilitation et sur la qualité et le délai de réalisation des travaux. Ces remarques ont été signalées à la Communauté de Communes, mais en temps que Commune nous n'avons plus de pouvoir sur celle-ci, la maîtrise d'ouvrage étant confiée à la communauté.

Une deuxième tranche de travaux sur les fontaines et abreuvoirs a été attribuée courant août à l'entreprise ODTP du Puy en Velay pour notre commune les éléments suivants sont prévus :

| Lieu d'implantation | marchés TTC |
|---------------------|-------------|
| Conil Bas           | 12 694,55 € |
| Sansac              | 14 692,67 € |
| Séjallières         | 19 065,22 € |

Certains ont été surpris de voir que des éléments n'y figuraient pas. Ils ont bien été tous présentés à l'architecte Mme Almuneau de Coucouron qui assure la maîtrise d'œuvre mais elle a rejeté ceux qui avaient peu d'intérêts, et tous ceux où la propriété pouvait être contestée.



# L'environnement

## L'avenir du barrage de Poutès

L'usine de MONISTROL d'ALLIER produit 82 millions de Kw par an soit la consommation de 50 000 habitants. Elle est alimentée par 3 retenues : le barrage de Saint Préjet d'Allier, le barrage de Pouzas et Poutès qui représente 40 % de la production.

La concession actuelle (50 ans) arrivant à son terme en 2008, EDF avait demandé le renouvellement de celle-ci pour 40 ans le 30 décembre 1996. Le Préfet avait donné un avis de principe favorable en octobre 2000, mais suite à la première enquête publique il avait demandé à EDF de revoir le dossier et de se pencher notamment sur l'impact de NATURA 2000.

EDF a donc repris son dossier et réalisé une étude en 2005.

Des modifications ont été apportées, Une nouvelle enquête publique a eu lieu du 20 juin au 5 août 2006.

Les associations écologistes (WWF, SOS Loire vivante, ...) se sont mobilisées pour la destruction du barrage par rapport à la défense du saumon notamment.

Le conseil municipal de Saint Jean Lachalm a pris la position suivante :

*« Suite aux deux réunions d'information d'Alleyras et de Langeac. Compte tenu de l'enjeu économique pour le secteur, les associations écologiques n'ayant pas démontré un enjeu environnemental majeur pour le fleuve et pour le milieu halieutique.*

*Compte tenu des engagements pris par EDF pour préserver le saumon.*

*Le conseil Municipal émet un avis favorable pour le renouvellement de la concession de Poutès Monistrol.*

*Il serait souhaitable de mettre en place une commission de suivi des engagements pris par EDF »*

Sur les 26 conseils municipaux consultés ; trois avaient émis un avis défavorable (Blassac, Chanteuges et Prades), six avaient demandé la mise en place d'une commission de suivi et quatre (Chilhac, Langeac, Prades et Saint Berain) une réduction de la durée. Enfin quatre ne s'étaient pas prononcés (Alleyras, Lavoute Chilhac, Saint Didier d'Allier et Saint Privat d'Allier).

Les commissaires enquêteurs ont émis un avis favorable au renouvellement, mais demande la mise en place d'une commission et que le renouvellement soit limité à une durée de 10 ans.

Le Préfet de la Haute Loire va maintenant se prononcer sur le renouvellement de la concession.

## Les carrières

Par Courrier, le 31 mai 2006 le Préfet de la Haute Loire nous a rappelé la réglementation sur les carrières de pouzzolane suite à plusieurs plaintes sur la commune et un contrôle de la DRIRE.

Le forage pour extraire des matériaux est très contrôlé et soumis à autorisation préfectorale.

L'ouverture d'une carrière nécessite une enquête publique et a un coût très important.

Nos carrières sectionnales ne sont donc pas autorisées et toute personne qui ferait des prélèvements encourt des peines très importantes.

Les contrôles de la DDAF et de la Drire seront réguliers sur les trois prochaines années, l'état des lieux des carrières a été fait par un géomètre et si des prélèvements sont constatés, c'est le propriétaire (les habitants de la section) qui devront payer l'amende.



## La déchetterie

Elle a enfin été mise en place au printemps 2006. Elle est ouverte toute l'année et l'accès est gratuit à toutes les personnes qui payent leur redevance sur le territoire.

Pour votre première visite à la déchetterie, apportez votre facture ordures ménagères (si vous venez d'arriver sur le territoire, venez avec un justificatif de domicile). Une carte vous sera établie.

A chaque visite, vous devrez présenter votre carte : elle est indispensable.

Pour l'instant la fréquentation est correcte, et les habitants de la commune y vont assez régulièrement.

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

**Période hivernale (octobre à avril) :**

Lundi, Vendredi, et Samedi de 14 heures à 17 heures.

**Période estivale (mai à septembre) :**

Lundi de 14 heures à 18 heures, Vendredi de 14 heures à 19 heures, et Samedi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.

La déchetterie est fermée les jours fériés.

La déchetterie n'est pas accessible au public en dehors des heures d'ouverture.



**Déposer ses déchets à la déchetterie, c'est participer à la protection de l'environnement !**

## Collecte des Encombrants

Avec la mise en place de la déchetterie, il n'y a plus de collecte des encombrants comme par le passé avec 2 bennes où vous pouvez mettre tous types d'objets. Cette année, nous avons encore réalisé une collecte de ferraille, mais nous n'avons pas de benne, et devant le non-respect des personnes qui ont déposé tout type de déchets (matelas, sommiers, plastiques, verres) et l'attitude des personnes qui transforment les dépôts en casse où ils viennent tout récupérer, il nous semble difficile de poursuivre ce type de collecte.

Nous allons faire dans les prochains jours un bilan précis de l'utilisation de la déchetterie par les habitants de la commune et nous déciderons par la suite de l'attitude à adopter pour l'avenir.

## Les décharges sauvages

Le Préfet de la Haute Loire a pris un arrêté le 17 mars 2006 interdisant complètement les décharges sauvages y compris celle de Vabrettes, et celle de Trespeux (située sur la commune d'Ouides).

Nous vous avons déjà mis en garde contre le non-respect de la réglementation et la limitation des dépôts aux végétaux et à la terre.

Aujourd'hui la commune est dans l'obligation de réhabiliter le site (une réflexion est en cours pour mener cette démarche au niveau de toute la communauté de communes) mais le coût de la réhabilitation va être énorme et devra être assuré par la commune.

Nous avons autorisé le dépôt de terre et pierre dans l'ancienne carrière du fogaud qui va être remblayée dans le cadre de la construction du parc éolien, mais ce dépôt a vite dégénéré et nous avons retrouvé des plastiques, ficelles, bidons et autres sur ce site.

Il faut absolument apprendre à respecter l'environnement, car tout le monde paye pour quelques indisciplinés.





*Simulation paysagère depuis route départementale 34, face au parc.*

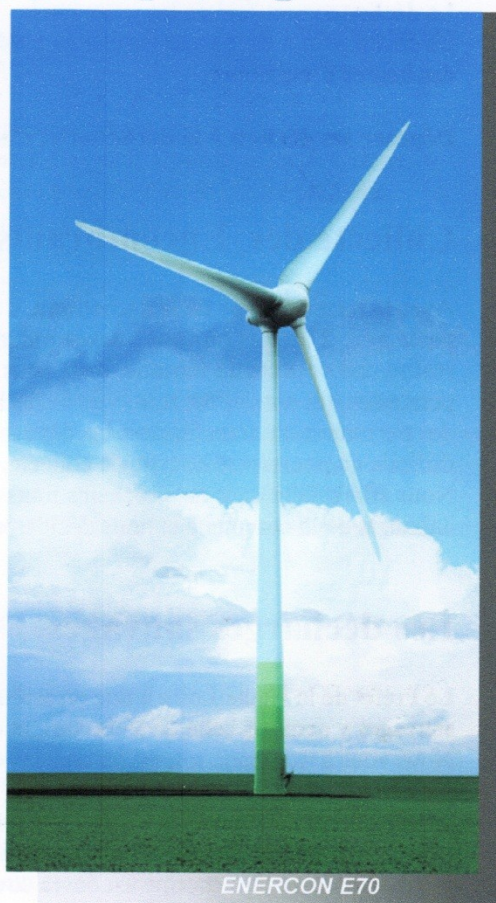
## PARC EOLIEN DE SAINT-JEAN-LACHALM : LES DELAIS D'APPROVISIONNEMENT RETARDENT LA MISE EN SERVICE

L'année 2006 aura vu la finalisation des deux principaux marchés liés à la réalisation du parc éolien de Saint-Jean-Lachalm :

- Signature et commande des aérogénérateurs avec le constructeur ENERCON (Allemagne), reconnu comme le plus à la pointe de la technologie ;
- Signature avec EDF pour le raccordement électrique enterré au poste source de Pratclaux, commande des éléments les plus importants (transformateur).

La conjoncture économique mondiale est marquée par l'essor de pays émergents comme la Chine. Les besoins en matières premières de ces pays sont tels qu'ils impliquent des difficultés pour tous les acteurs de l'industrie en termes de délais et de surcoûts.

C'est notamment le cas des éoliennes, qui nécessitent des approvisionnements importants en acier. Aujourd'hui aucun constructeur sur le marché n'est en mesure de proposer une éolienne avant 18 ou 20 mois de délais.

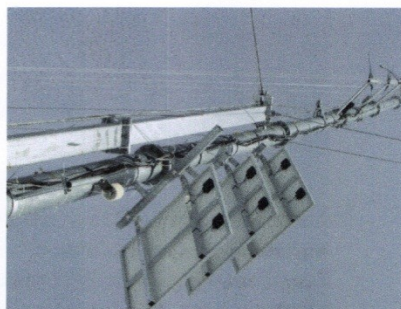


Sur le terrain, le projet éolien de Saint-Jean-Lachalm suit son cours :

- l'opération de déboisement, de dessouchage et d'ouverture de pistes a été réalisée fin 2005 – début 2006
- Les études géotechniques permettant le dimensionnement des fondations des éoliennes ont été réalisées fin 2005.



- Un mat de mesure haubané d'une hauteur de 85 mètres a été hissé le 5 février 2006 afin de corréliser les estimations de production du parc éolien déjà réalisées à l'aide du premier mat de 45 mètres.
- Les résultats ont été très bons et ont largement confirmé les espoirs placés dans le site qui devrait avoir une production intéressante.



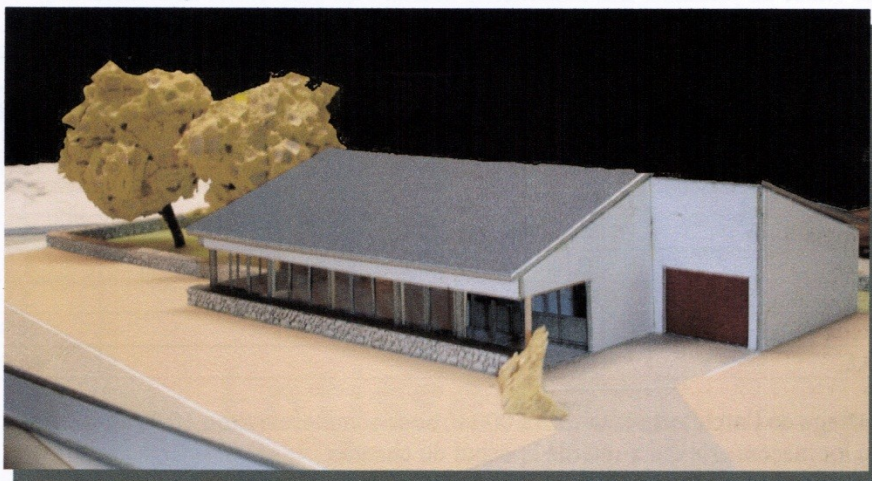
### Le bâtiment des énergies renouvelables

Le permis de construire du bâtiment des énergies renouvelables a été obtenu le 23 mai 2006, avec le concours du Cabinet d'architecte Jean-Claude JUGE (Le Puy en Velay).

Il sera situé à l'entrée Nord du village de Saint-Jean-Lachalm et fera une surface de 192 m<sup>2</sup>.

Sa toiture sera intégralement en panneaux solaires photovoltaïques.

En plus de sa fonction opérationnelle quant à l'exploitation du parc éolien (salle de pilotage, postes de livraison de l'électricité, garage), ce centre sera doté d'une salle d'exposition de 64 m<sup>2</sup>, capable d'accueillir du public.



Maquette du centre des Energies Renouvelables – réalisation : JC Juge

### Planning prévisionnel :

Pour les raisons décrites ci-dessus, la construction du parc éolien est quelque peu différée et s'échelonne de la façon suivante :

- Phase 1 – avril à novembre 2007 : réalisation de tous les travaux de terrassements (pistes, plates formes de levages, excavations), fondations, passage des réseaux, remise en état du site (remblaiement des massifs) ;
- Phase 2 – premier semestre 2008 : arrivée des 9 éoliennes, levage, raccordement au réseau, essais, mise en service industrielle.

Si vous souhaitez voir un parc semblable à celui de Saint Jean Lachalm, vous pouvez vous rendre à CHASTEL NOUVEL lieu dit Lou Paou au-dessus de Mende où la société ENERCON vient d'installer 7 machines Enercon70.



# L'école

L'année scolaire 2005-2006 s'est bien passée avec un effectif à la rentrée de 28 élèves qui a augmenté en cours d'année.

Pour l'année 2006 – 2007 les effectifs sont encore à la hausse avec 36 enfants inscrits qui sont plutôt jeunes : 20 en maternelle et 16 en primaire.

La plupart des enfants sont de la commune, mais nous avons 7 enfants d'Alleyras, 1 d'Ouides et 1 de Saint Didier d'Allier.

Compte tenu des naissances et des installations, les effectifs devraient encore augmenter sur les années à venir.

Devant cette situation, notre école étant conçue pour accueillir jusqu'à 32 enfants, nous avons été amené à revoir le projet d'agrandissement que nous vous avons présenté l'an dernier et la salle supplémentaire que nous devons construire ne sera pas la cantine - salle de repos, mais deviendra la salle de classe du primaire. Les maternelles utilisant les deux salles existantes.

L'appel d'offre pour la construction de cette salle a été lancé en juin. Il a donné le résultat suivant :

| <b>Lots</b>          | <b>Entreprise</b>                    | <b>Montant</b>     |
|----------------------|--------------------------------------|--------------------|
| Maçonnerie           | LHOSTE Hervé - Saint Germain Laprade | 17 313,87 €        |
| Charpente couverture | JAMMES J Louis - Chaspuzac           | 5 688,00 €         |
| Menuiserie           | JAMMES J Louis - Chaspuzac           | 4 538,20 €         |
| Plâtrerie peinture   | DESSIMOND Eric - Cayres              | 5 735,64 €         |
| Sols mince           | SARL Sols & Plus - Cussac sur Loire  | 1 368,30 €         |
| Plomberie chauffage  | SARL LASHERME - Le Puy en Velay      | 5 961,03 €         |
| Electricité          | CHAPUIS Guy - Lantriac               | 5 980,00 €         |
| <b>TOTAL</b>         |                                      | <b>46 585,04 €</b> |

Le chiffrage de l'architecte était de 42 000 €, nous sommes environ 10 % au-dessus notamment pour le lot maçonnerie qui a retardé le début du chantier.

Sur cette opération nous avons deux subventions (réserve parlementaire de Jean Proriot : 10 000 €, CG2D : 19 350 €)

Le personnel mis à disposition par la mairie est toujours le même avec la garderie et la cantine sous les même formes.

L'école de Séneujols a aussi adopté la même organisation que Cayres et Saint Jean sur la cantine avec une fourniture de repas par l'école primaire de Landos et le transport par la Communauté de Communes.

Par contre, une réflexion est actuellement en cours à la Communauté de Communes pour que les tarifs et prestations soit du même niveau et au même coût sur le territoire ce qui ne sera pas sans incidence pour Saint Jean.

Le ramassage scolaire était jusqu'ici gratuit pour tous les élèves du primaire. La communauté a pu constater un certain laisser aller des parents qui inscrivent leurs enfants, ceux-ci empruntent occasionnellement le ramassage. Cela impose des circuits supplémentaires où un véhicule plus grand et fait exploser le budget. Pour la prochaine rentrée 2008, la gratuité risque d'être remise en cause. Il faut donc que les parents soit plus disciplinés car après s'être battu pendant des années pour obtenir cette gratuité, notre commune sera encore la plus pénalisée avec des trajets longs et coûteux.



# L'aménagement du bourg

Avec l'assainissement, nous avons décidé d'aménager le bourg.

La première étape va être l'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique qui est mené en parallèle des travaux de réseaux d'eau et d'assainissement.

Ceux-ci devraient se terminer en 2007 avec la dépose des câbles, des poteaux et la mise en place de nouveaux lampadaires.

A ce sujet, l'architecte des bâtiments de France souhaite des modèles « vieux Paris » dans le périmètre de l'église. Or si ceux-ci sont bien adaptés au cadre de l'église, ils éclairent très mal et sont susceptibles de créer un danger sur la route départementale.

Par la suite le Conseil Municipal voudrait répondre aux demandes insistantes des habitants qui souhaitent un aménagement du parvis de l'église.

Nous avons donc sollicité avec les communes de Barges, Cayres et Séneujols une étude d'aménagement de bourg qui a été réalisé par le cabinet COUET avec une maîtrise d'œuvre assurée par la Communauté de Communes.

Celui-ci nous a proposé le projet dont vous trouverez les principaux éléments sur la page suivante. Cela semble un beau projet qui embellirait notre village.

Par contre le coût (495 000 €) a modéré nos ardeurs pour le réaliser.

Cette étude nous servira donc de base de réflexion pour les années à venir et nous allons prendre le temps de réfléchir à ce projet. Et chaque fois qu'il y aura des travaux dans le bourg nous essaierons de mettre en place les objectifs définis dans cette étude.

Les aides pour ce type de projets sont en fort repli alors qu'elles étaient de 50 à 80 % il y a 3 – 4 ans avec la réduction des fonds européens, il est difficile d'avoir plus de 30 % aujourd'hui.

Si vous avez des idées ou remarques sur cet aménagement, celles-ci seront les bienvenues.

## Lotissement

La première série de lots constructibles étant pratiquement tous vendus et devant la demande, il nous est apparu nécessaire de trouver de nouveaux lots pour satisfaire le besoin.

Nous avons donc décidé de lotir la parcelle A 1034 qui se trouve derrière la maison d'Alain et Fabienne BESSE.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet de géomètre Descours du Puy en Velay.

Vous trouverez le projet initial sur les pages suivantes.

Il sera réalisé 9 parcelles d'une surface de 714 à 1342 m<sup>2</sup>.

Le permis de lotir va être déposé dans les jours à venir. Le projet a déjà été soumis aux services de l'Etat et à l'architecte des Bâtiments de France qui ont émis des avis et nous ont amené à revoir le projet.

Les travaux devraient se réaliser au printemps 2007 et la commercialisation des lots débiter à ce moment là. Nous avons déjà quelques options qui ont été prises sur ces lots.

Le prix de vente dépendra du montant des travaux pour aménager le lotissement, puisque le budget doit s'équilibrer. Il sera fixé en octobre 2006.

Contrairement aux premiers lots ou nous avons limité l'accès aux résidences principales, il ne nous sera pas possible de mettre les mêmes conditions.

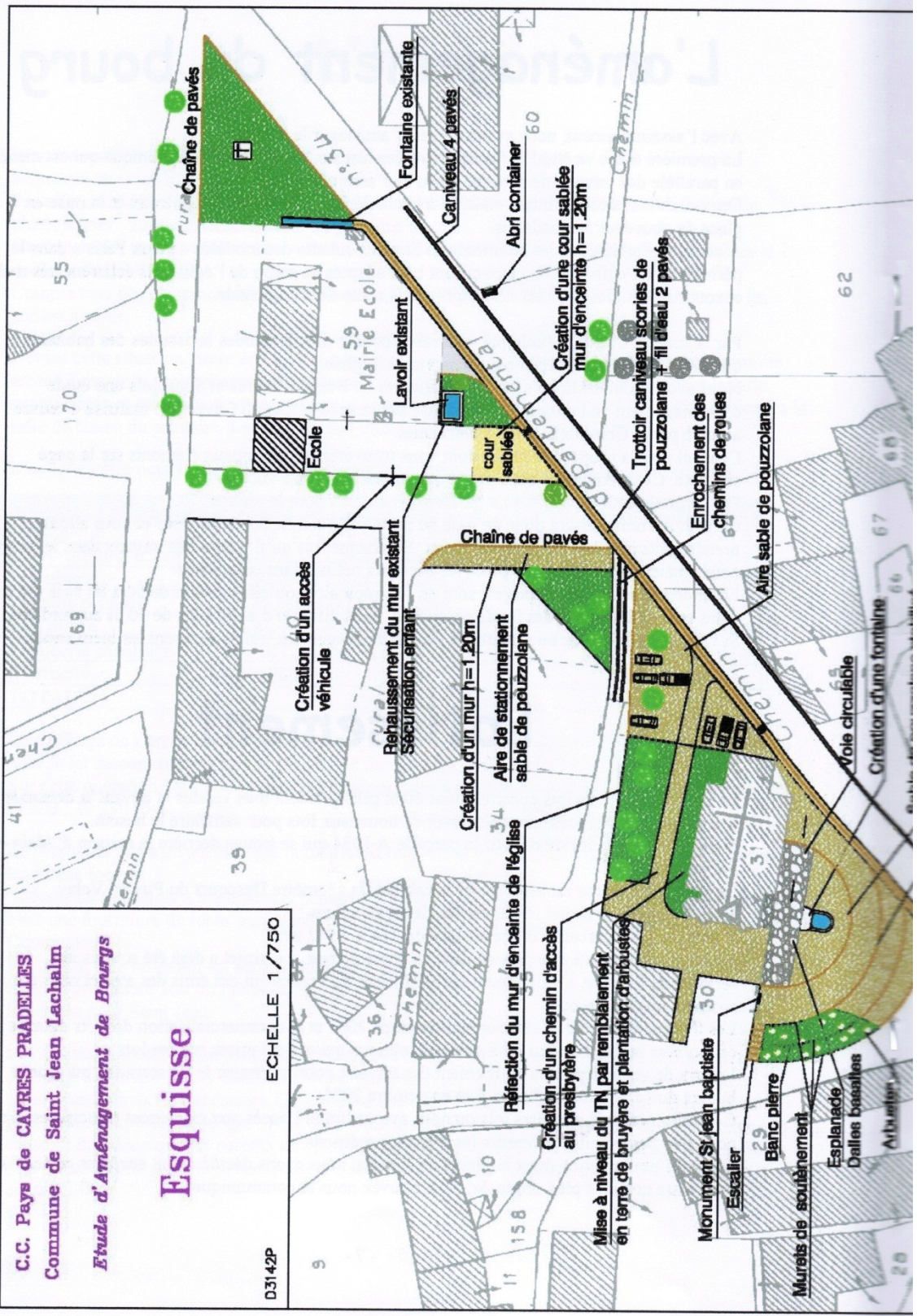
Le lieu d'implantation étant la plaine de Conilis, nous avons décidé de lui attribuer ce nom, si



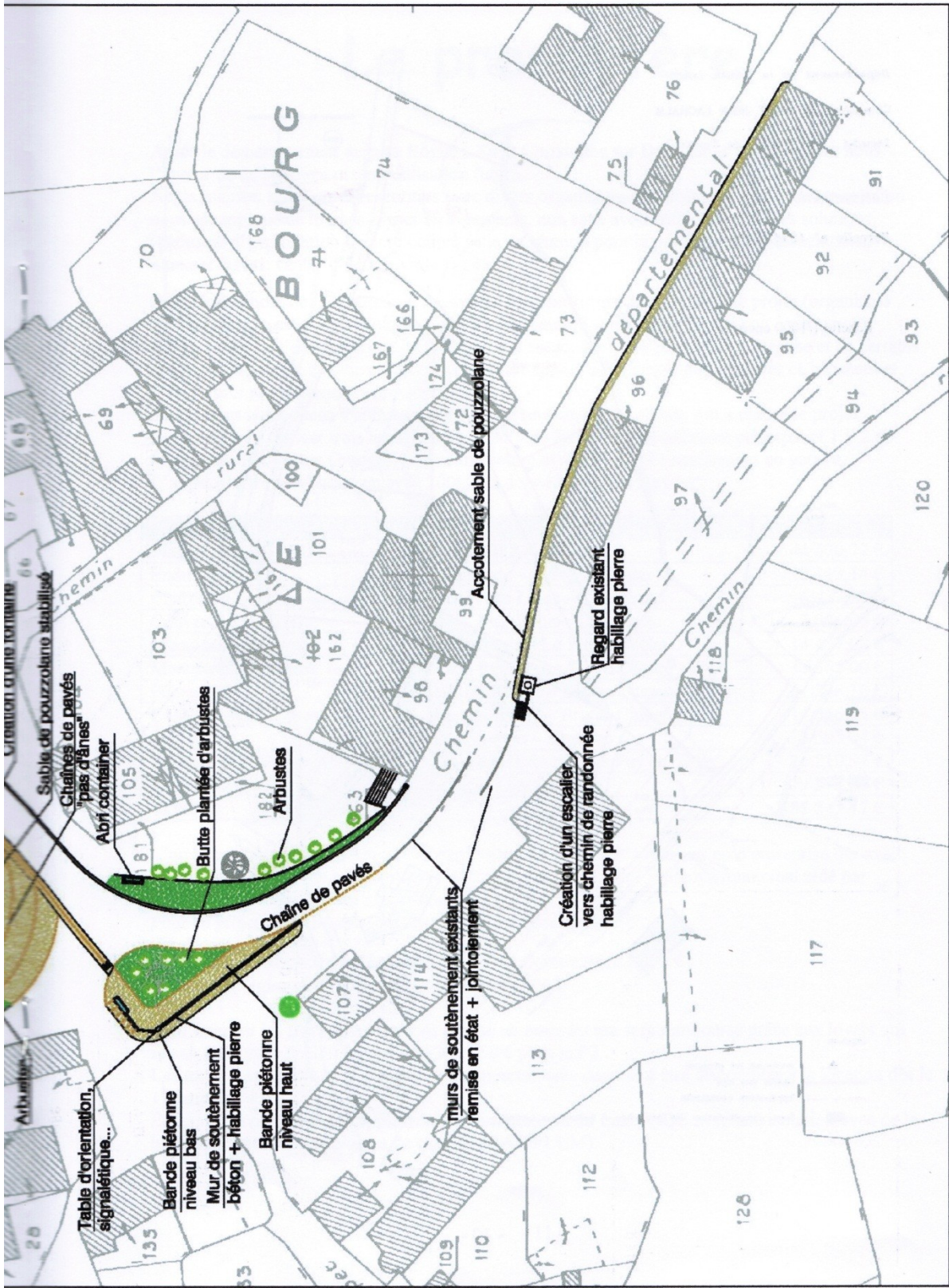
C.C. Pays de CAYRES PRADELLES  
 Commune de Saint Jean Lachalm  
 Etude d'Aménagement de Bourgs

# Esquisse

D3142P ECHELLE 1/750









Département de la Haute-Loire

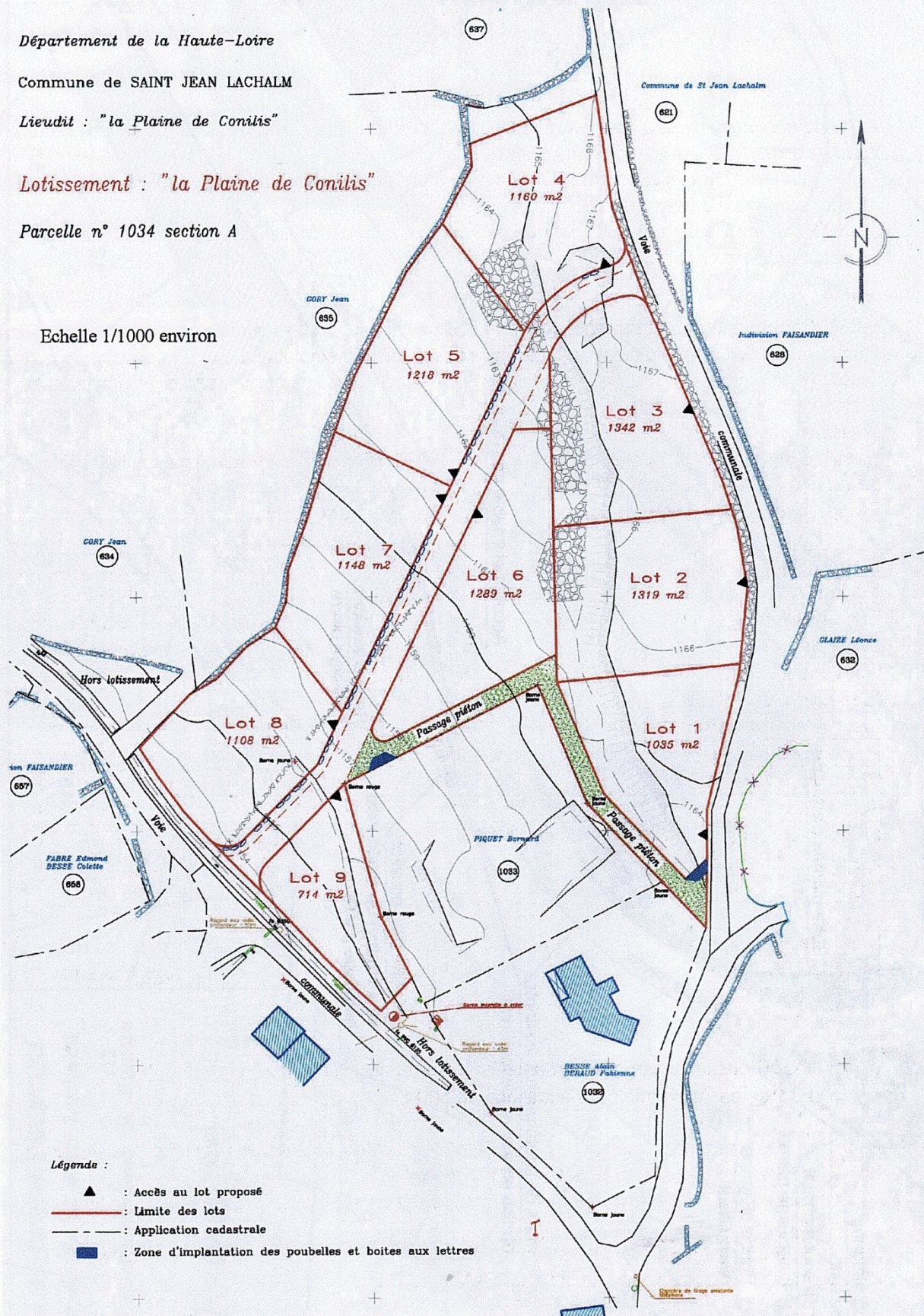
Commune de SAINT JEAN LACHALM

Lieudit : "la Plaine de Conilis"

Lotissement : "la Plaine de Conilis"

Parcelle n° 1034 section A

Echelle 1/1000 environ





# Le presbytère

Après le déménagement du père Rogue à Saint Christophe sur Dolaizon, s'est posé pour nous l'avenir de ce bâtiment et son utilisation future.

Après maintes réunions et rencontres avec divers organismes et architectes, la meilleure solution nous est apparue de le transformer en logements, non sans avoir réfléchi à d'autres solutions (bâtiment d'exploitation du parc éolien, salle de réunion pour la paroisse ou les associations, bureaux divers, centre d'accueil, gîte rural...).

A partir du choix de la destination nous avons du choisir qui allait réaliser le projet (organisme HLM, Communauté de communes (qui a la compétence logements sociaux) ou commune. Compte tenu de l'emplacement du bâtiment qui est sur la même parcelle que l'église et de certains accès au clocher ou à la cuve à fioul, il nous est apparu plus simple de conserver ce bâtiment et d'en assurer nous même la rénovation.

Nous avons alors choisi l'architecte Didier Allibert du Puy en Velay qui a réalisé le projet.

Il est prévu de réaliser trois appartements ( 2 F3 de 70 m<sup>2</sup> dans le bâtiment principal et 1 F 2 de 55 m<sup>2</sup> dans l'ancienne Grange), l'ancienne écurie et remise étant transformées en garage.

L'appel d'offre a été lancé en avril 2006, il a donné le résultat suivant :

| <b>Lots</b>                  | <b>Entreprises</b>              | <b>Montant HT</b>   |
|------------------------------|---------------------------------|---------------------|
| Maçonnerie BA VRD            | SARL BATIR - Chilhac            | 44 570,77 €         |
| Enduit de façade             | Multi Façade – le Puy en Velay  | 13 113,14 €         |
| Charpente Bois               | Jammes Jean Louis – Chaspuzac   | 6 437,50 €          |
| Couverture Zinguerie         | Jammes Jean Louis - Chaspuzac   | 7 986,00 €          |
| Menuiserie extérieure        | FAURE Régis – Le Puy en Velay   | 14 477,00 €         |
| Menuiserie intérieure        | FAURE Régis – Le Puy en Velay   | 13 385,00 €         |
| Plâtrerie                    | PAYS BORDEL – Brives Charensac  | 31 238,10 €         |
| Chape carrelage faïence      | SARL ASTRUC – Brives Charensac  | 14 656,65 €         |
| Sols collés                  | SARL Gimbert – Chadrac          | 3 595,04 €          |
| Equipement sanitaire VMC     | SARL LASHERME – Le Puy en Velay | 16 210,97 €         |
| Electricité Chauffage élect. | CHAPUIS Guy Lantriac            | 19 572,00 €         |
| <b>TOTAL</b>                 |                                 | <b>185 242,17 €</b> |

L'architecte avait aussi défini un lot démolition, mais nous n'avons pas eu d'entreprise qui avait soumissionné. Pour ne pas retarder le début des travaux, c'est l'employé municipal aidé par l'entreprise Dumas qui ont réalisé ces travaux.

Pour ce projet, nous bénéficions des subventions suivantes :

⇒ CG2D attribuée par la Communauté de Communes 21 400 €

⇒ La Région Auvergne nous a attribué 28 500 €

Pour financer les travaux nous avons réalisé un emprunt qui sera remboursé grâce aux loyers qui seront de l'ordre de 330 € pour les F3 et 250 € pour le F2.

Les travaux sont déjà bien avancés et les appartements devraient être disponibles à la location dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Enfin il faut noter que ces appartements bénéficieront du Label HQE avec une isolation avec de la laine de mouton et des plumes de canards (BATIPLUM).



# Le budget

## Un autofinancement qui se réduit

La marge d'autofinancement (excédent de fonctionnement – remboursement de capital des emprunts à long terme) est un critère important qui traduit les possibilités d'investissement. Notre commune voit ce critère se réduire d'année en année puisqu'il est passé de 60 000 € en 2004 à 45 000 € en 2005.

Cela s'explique par l'augmentation des frais de fonctionnement que nous avons de plus en plus de mal à maîtriser.

45 000 € constitue pour nous un minimum en dessous duquel la commune ne doit pas descendre sans risquer de compromettre son avenir.

Nous avons donc décidé de prendre des mesures sur 2006 avec une attention toute particulière aux frais de fonctionnement qui doivent être limités au maximum et une pose dans l'investissement non porteur de recettes.

Malgré la fin de la prise en charge de l'Etat sur les salaires du contrat CEC, nous avons pour objectif de faire remonter la marge d'autofinancement à 60 000 € en 2006.

## Baisse des impôts fonciers des propriétés non bâties

Le conseil municipal a voté les mêmes taux d'impositions. Certains ont cru que nous avions baissé de 20 % les taux d'impositions sur le foncier sur les propriétés non bâties. Il n'en est rien, il s'agit simplement d'une loi qui exonère les terres agricoles de la taxe. Cette réforme est progressive sur 5 ans et vous allez donc voir baisser vos impôts fonciers sur les terres agricoles de 20% par an.

Pour la commune cette suppression est « en principe » sans incidence car le manque à gagner est compensé par l'état sur son budget général et versé à la commune sous forme de dotation.

Par contre il n'est pas sans incidence pour les communes qui avaient de faible taux car elles ne pourront plus les remonter et elles perdent un levier fiscal important.

## La Caisse des écoles

|   |                   |
|---|-------------------|
| Abonnement internet + Télécom                   | 466,00 €          |
| Fournitures scolaires                           | 2 119,08 €        |
| <b>Dépenses de fonctionnement</b>               | <b>2 585,08 €</b> |
| Excédent antérieur au 01/01/2005                | 74,68 €           |
| Remboursement                                   | 25,13 €           |
| Subvention communale                            | 2 575,00 €        |
| <b>Recettes de fonctionnement</b>               | <b>2 674,81 €</b> |
| <b>Excédent de fonctionnement au 31/12/2005</b> | <b>89,73 €</b>    |

## Le Centre Communal d'Action Sociale

|   |                   |
|---|-------------------|
| Charges sociales                                | 144,00 €          |
| Repas et cadeaux                                | 1 153,27 €        |
| <b>Dépenses de fonctionnement</b>               | <b>1 297,27 €</b> |
| Subvention communale                            | 500,00 €          |
| Excédent antérieur au 01/01/2005                | 919,04 €          |
| <b>Recettes de fonctionnement</b>               | <b>1 419,04 €</b> |
| <b>Excédent de fonctionnement au 31/12/2005</b> | <b>121,77 €</b>   |



# Le Compte Administratif 2005

## LE FONCTIONNEMENT

|   |                     |     |
|---|---------------------|-----|
| Remb. salaires (emplois aidés-service des eaux) | 18 294,28 €         | 6%  |
| Produits des services ou domaines               | 20 949,42 €         | 7%  |
| Travaux en régie                                | 4 290,20 €          | 1%  |
| Impôts et taxes                                 | 110 608,21 €        | 36% |
| Dotations et participations                     | 122 323,00 €        | 40% |
| Autres produits de gestion                      | 20 311,55 €         | 7%  |
| Produits exceptionnels                          | 10 987,16 €         | 3%  |
| <b>Recettes de fonctionnement</b>               | <b>307 763,82 €</b> |     |

|                                     |                     |     |
|-------------------------------------|---------------------|-----|
| Charges à caractère général         | 95 740,03 €         | 45% |
| Charges de personnel                | 69 483,67 €         | 33% |
| Autres charges de Gestion courantes | 29 737,62 €         | 14% |
| Charges financières                 | 16 890,60 €         | 8%  |
| <b>Dépenses de fonctionnement</b>   | <b>211 851,92 €</b> |     |

**Excédent de fonctionnement : 95 911,90 €**

## LES INVESTISSEMENTS

|  |                     |
|--|---------------------|
| Prélèvement sur excédent de fonctionnement | 87 081,13 €         |
| Subventions d'équipements                  | 50 487,12 €         |
| Fonds de compensation de la T.V.A.         | 32 124,00 €         |
| Cautions                                   | 1 178,02 €          |
| <b>Recettes d'investissement</b>           | <b>170 870,57 €</b> |

**Excédent 2005 :  
8 830,77 €**

|  |                     |
|--|---------------------|
| Déficit d'investissement 2004                  | 9 853,78 €          |
| Remboursement capital d'emprunts               | 49 062,57 €         |
| Immobilisations en cours (bâtiments - réseaux) | 111 954,22 €        |
| <b>Dépenses d'investissement</b>               | <b>170 870,57 €</b> |



# Le budget de l'eau

## LE FONCTIONNEMENT

|  |                    |     |
|--|--------------------|-----|
| Electricité, fournitures, analyses,... | 18 407,02 €        | 40% |
| Frais financiers                       | 5 000,81€          | 11% |
| Remboursement main d'œuvre communale   | 8 192,00 €         | 17% |
| Taxes et cotisations                   | 3 762,52 €         | 9%  |
| Amortissements                         | 11 060,00 €        | 23% |
| <b>Dépenses de fonctionnement</b>      | <b>46 422,35 €</b> |     |

|   |                    |     |
|---|--------------------|-----|
| Redevances                                      | 27 034,98 €        | 52% |
| Subvention de la commune                        | 5 000,00 €         | 10% |
| Remboursement de travaux                        | 5 674,36 €         | 11% |
| Travaux en régie                                | 13 390,97 €        | 27% |
| <b>Recettes de fonctionnement</b>               | <b>51 100,31 €</b> |     |
| <b>Excédent de fonctionnement au 31/12/2005</b> | <b>4 677,96 €</b>  |     |

## LES INVESTISSEMENTS

|  |                    |
|--|--------------------|
| Remboursement capital d'emprunts       | 21 030,89 €        |
| Déficit d'investissement au 01/01/2005 | 10 855,34 €        |
| Travaux                                | 40 610,27 €        |
| <b>Dépenses d'investissement</b>       | <b>72 496,50 €</b> |

|  |                     |
|--|---------------------|
| Subventions d'équipements                      | 277,46 €            |
| Excédent fonctionnement 31/12/2004             | 5 400,42 €          |
| FC TVA   | 7 315,00 €          |
| Emprunts                                       | 220 000,00 €        |
| Amortissement                                  | 11 060,00 €         |
| <b>Recettes d'investissement</b>               | <b>244 052,88 €</b> |
| <b>Excédent d'investissement au 31/12/2005</b> | <b>171 656,38 €</b> |

Pour financer les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau nous avons réalisé deux prêts :  
pour l'assainissement : 120 000 € à 3,85 % sur 30 ans auprès du Crédit Agricole  
pour l'adduction en eau potable 100 000 € à 3,30 % sur 15 ans auprès du Crédit Mutuel.  
Cela n'augmente pas nos annuités puisque nous avons déjà intégré lors du financement de la conduite principale une échéance qui baisse au bout de 5 ans pour pouvoir réinvestir.

Les prix de facturation ont été maintenus au tarif antérieur sauf pour les 250 premiers m<sup>3</sup> qui ont été augmentés de 0,43 € à 0,45 €.

Le coût de raccordement au réseau d'égout sur le bourg pour les constructions terminées après le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et n'ayant pas créé d'assainissement individuel a été fixé à 1200 € par habitation.



# L'assainissement du bourg

La réalisation de l'opération a débuté en avril 2006, elle se déroule comme annoncé sur le bulletin précédent.

La réalisation de la station est quasiment terminée. Elle a été mise en service fin juillet 2006. et les derniers travaux (clôture, engazonnement de talus) devraient se terminer cet automne.

Le réseau avance par contre beaucoup plus lentement et difficilement.

Nous avons du revoir une grande partie du projet avec l'impossibilité de ramener par graviter les effluents de l'Est du bourg. Il a été décidé de construire un poste de relèvement qui induira un coût de fonctionnement supplémentaire.

Les raccordements des particuliers sont traités au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Le principe de base est que la commune assure tous les travaux jusqu'en limite de propriété privée où est positionné le tabouret de branchement. Au-delà de ce tabouret les travaux sont à la charge du particulier qui en reste propriétaire. Il n'y a qu'un branchement par abonnement. Or aujourd'hui de nombreuses maisons avaient plusieurs raccordements sur l'ancien réseau, il faut donc récupérer toutes les eaux usées sur un même point dans le tabouret qui marque le début du réseau communal. Les eaux de pluies peuvent être laissées dans l'ancien réseau.

Par contre le réseau d'assainissement ne peut pas recevoir les eaux agricoles. Il faudra donc que les exploitations déconnectent les eaux de lavage des salles de traite et ne rejettent plus aucun produit d'origine laitière (petit lait, lait, crème).

Pour les réseaux secs (EDF, France Télécom), ils sont emmenés en fonction des choix du syndicat d'électrification, y compris sur les propriétés privées.



Vue de la station en cours de construction

Sur les premières semaines de fonctionnement, nous avons pu constater une quantité importante de lingettes, couche-culottes et préservatifs, ces produits ne doivent pas être mis dans les toilettes, car malgré un dégrillage ils arrivent sur les roseaux et obstruent le filtrage.



# Déneigement et voirie

Nous avons été amenés à diffuser une note l'hiver dernier sur l'organisation du déneigement sur la commune.

Celle-ci faisait suite à une réunion en Mairie avec les services du Conseil Général afin d'apporter le meilleur service aux usagés et d'éviter des problèmes.

Avant tout, il convient de préciser que le déneigement n'est pas un service à la carte, mais qu'il fait appel à des règles qui sont définies bien à l'avance et qui doivent être respectées.

Celui-ci est conçu pour répondre à des conditions météorologiques normales. Mais il y a toujours des jours où le service ne peut faire face aux événements.

Le service comprend un passage le matin comme il est défini ci dessous :

## **Centre de Cayres : Déneigement et sablage**

**Circuit 1** : Départ Cayres: 5h30 => Séjallières: 6h => Direction Alleyras

**Circuit 2** : Départ Cayres: 7h45 => Rossignol => Le Bourg: 8h => Le Villard : 8h15 => Trespeux => Cayres

## **Centre de Bains : Déneigement et salage**

Départ Bains: 5h => Cordes => Montbonnet: 5h20 => Monistrol d'Allier: 5h50 => Montbonnet: 6h15 => St-Jean: 6h30 => Bains

## **Commune : Déneigement uniquement**

Départ garage: 4h => Conil => route du Lac jusqu'à RD 589 => Conil => Vabrettes => Arzac => Le Villard => Séjallières => Sansac => Pont du Pichier => Sansac => Belvezet => Fontfreyde => La Glotonie => Rossignol => St Jean

La Commune n'est autorisée à intervenir sur les routes départementales que pour le 1<sup>er</sup> passage du matin entre le Bourg et le Villard pour permettre le passage entre 6h30 et 8h15.

Pour cela la Mairie a signé une convention avec le Conseil Général qui lui verse 862 € par an. Par contre la commune n'intervient pas sur les routes départementales.

Ensuite dans la journée les passages sont réalisés en fonction des moyens et des urgences.

Mais il faut savoir que les passages doivent être limités car à chaque fois on crée un bourrelet qui va induire la formation de congères encore plus importantes. Le conflit avec le Conseil Général portait sur ce point car il estimait que le chasse neige de la commune créait des congères

Le service sera interrompu de 19 heures à 4 heures (le conducteur doit avoir un repos de 9 heures consécutives par nuit). En cas de sortie nocturne le service du lendemain sera décalé d'autant.

## **Les chemins ruraux**

Cet automne l'entreprise SAGNARD d'Arsac en Velay va réaliser l'élargissement du chemin des Allines sur le bourg et des Issognes sur Conil, l'apport de matériaux depuis leur carrière de Saint Didier d'Allier et le nivellement compactage sera réalisé en collaboration avec l'employé municipal ce qui limitera le coût qui a été évalué à 23 347 € subventionné, à 28 % par le CG2D de la communauté de communes.

## **L'éclairage public**

La rénovation des lampes d'éclairage public a commencé l'an dernier avec les villages de Conil, Séjallières et Le Villard avec des lampes nouvelle génération au Sodium.

Elle va se poursuivre l'an prochain sur le bourg et les autres villages ensuite.

Certains se sont plaints de la perte de luminosité, il faut savoir que l'éclairage est plus puissant (nombre de lumens) mais il est de couleur jaune orangé.





**Toiture de l'église  
rénovée  
et porte du clocher**



**Eclairage  
intérieur  
de l'église**

